
Date de Convocation

14/01/2025

Date d’Affichage

17/01/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 17

Présents 12

Votants 15

OBJET :

**Demande de subvention
auprès de la Région
Hauts de France pour
les travaux de dés-
imperméabilisation du
centre-bourg**

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Jean-Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Eric LAUWAGIE, Gilles RONSE, Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Région Hauts de France a pris une délibération cadre concernant la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides et gestion des risques continentaux. Cette délibération prévoit notamment le soutien aux opérations d’adaptation au changement climatique et en particulier les travaux permettant l’infiltration des pluies grâce à la dés-imperméabilisation du milieu urbain existant et favorisant le développement de la nature en ville.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune mène actuellement un projet de réaménagement du centre-bourg d’Ennevelin, avec une reconfiguration complète de la place Jean Moulin, qui permettra, via sa dés-imperméabilisation et sa végétalisation, d’assurer une gestion intégrée des eaux pluviales et d’amener de la biodiversité en ville. Par ailleurs, la végétalisation et le travail d’aménagement de circulations douces sécurisées pour les piétons s’étendra au niveau du centre-bourg aux rues de la Reine, Calmette Guérin et Pierre et Marie Curie.

La maîtrise d’œuvre a estimé le montant des travaux à 1 299 125 € HT à la phase AVP.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal l’autorise à déposer ce dossier auprès de la Région Hauts de France au titre de cette aide régionale dite « HYDR », demandant une subvention de 50 000 €. Le plan de financement suivant est adopté :

Dépenses :		Recettes :	
Coût des travaux HT:	1 299 125,00 €	DETR (30 % du HT, uniquement sur les dépenses éligibles, soit 25,58 % du total des travaux)	332 340,00 €
TVA :	259 825,00 €	Fonds vert (demande déposée) (25% du HT)	324 781,25 €
		DSIL (25,57 % du HT) (demande déposée)	332 178,75 €
		Région – subvention HYDR (demande déposée) 3,85% du HT)	50 000,00 €
		Autofinancement (20 % du HT)	259 825,00 €
		Autofinancement de la TVA	259 825,00 €
Coût du projet TTC :	1 558 950,00 €	Total des recettes	1 558 950,00 €

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 21 janvier 2025
Le Maire,
Michel DUPONT

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS